



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (*art.8 – Statuts EPMNL*)

Nombre de membres présents ou représentés :

VOTES :

- Pour : 5

- Contre : 0

- Abstentions : 0

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 20 avril 2021

Décision n°21CA-014

Objet : Autorisation permanente et générale de poursuites au comptable public assignataire

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU la délibération n° 11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la Création de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » (EPMNL)
- VU les statuts de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* »
- VU la décision du Conseil d'administration de l'EPMNL n°19CA-011 du 25/06/2019 relative à la nomination du Directeur Général par intérim de l'EPMNL
- VU le code général des collectivités territoriales

Préambule : aucune délibération n'a été prise pour accorder une autorisation permanente et générale de poursuites au comptable public assignataire pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quel que soit la nature de la créance.

ARTICLE 1 : D'octroyer une autorisation générale et permanente de poursuite au comptable public de la collectivité, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quelque soit la nature de la créance.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Directeur Général par intérim à signer tout acte relatif à cette affaire.

ARTICLE 3 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général par intérim de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » est chargé de l'exécution de la présente décision.

LA PRESIDENTE

Brigitte TORLOTING

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Brigitte Torloting', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the printed name 'Brigitte TORLOTING'.